

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE TENUE LE MARDI 9 FÉVRIER 2016 À 15 H 30, À LA SALLE E, DU CENTRE BONNE AVENTURE, SITUÉ AU 105, AVENUE GRAND-PRÉ À BONAVENTURE.**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement  
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers  
Ann Béland, membre indépendant  
Chantal Duguay, présidente-directrice générale  
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes  
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Gilles Cormier, membre indépendant  
Médor Doiron, membre indépendant  
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire  
Richard Loiselle, président membre indépendant  
Michel-Xavier Simard, représentant du département régional de médecine générale

**ABSENCES MOTIVÉES :**

- M<sup>mes</sup> Nicole Johnson, membre indépendant  
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières
- M. Jean-Marc Landry, membre indépendant

**INVITÉS :**

- M<sup>mes</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe et directrice SAPA  
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice soins infirmiers
- MM. Michel Bond, directeur des ress. humaines, des communications et des aff. juridiques  
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement  
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique  
Claude Mercier, directeur des services professionnels  
Martin Pelletier, directeur des services techniques  
Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 50.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSSG-07-15/16-96**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;

- 3. Approbation et suivi des procès-verbaux**
  - 3.1 Séance extraordinaire du 8 décembre 2015;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2015;
  - 3.3 Séance extraordinaire du 12 janvier 2016;
- 4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
  - 4.1 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;
  - 4.2 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS de la Gaspésie – **Information**;
- 5. Rapport des comités**
  - 5.1 Rapport du comité de vérification;
  - 5.2 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique;
  - 5.3 Rapport du comité des usagers;
- 6. Information**
  - 6.1 De la présidente-directrice générale et du président du C. A;
- Période de questions réservée au public**
- 7. Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques**
  - 7.1 Autorisation de signature – Contrats d'association avec les établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – **Décision**;
- 8. Présidence-direction générale adjointe et Direction des programmes sociaux**
  - 8.1 Convention de soutien financier 2015-2018 – Programme de soutien aux organismes communautaires – **Décision**;
- 9. Direction des services techniques**
  - 9.1 Fermeture du permis 5123-0548 appartenant au Centre de réadaptation de la Gaspésie – **Décision**;
  - 9.2 Demande de modification de permis – nombre de lits d'hébergement en longue durée et en santé mentale – **Décision**;
  - 9.3 Demande de modification de permis – dénominations spécifiques pour les installations qui exploitent une seule mission – **Décision**;
  - 9.4 Autorisation de procéder à l'achat d'une propriété pour une ressource à assistance continue à New Richmond (RAC) – **Information**;
  - 9.5 Fin de bail – Centre jeunesse – Point de service de Bonaventure – **Décision**;
- 10. Direction des programmes santé physique, générale et spécialisée – Direction des services professionnels – Direction des services multidisciplinaires**
  - 10.1 Cadre de référence sur la gestion documentaire eu égard à la rédaction et la gestion des règlements, politiques, procédures, directives et procédés internes du CISSS de la Gaspésie – Politique de gestion documentaire – **Décision**;
  - 10.2 Désignation des signataires autorisés à la RAMQ – **Décision**;
  - 10.3 Règlements d'élection pour le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – **Décision**;
  - 10.4 Nomination des chefs de département – **Décision**;
  - 10.5 Entente de services entre le CISSS de la Gaspésie, RLS de la Baie-des-Chaleurs, et NAMSO, Centre de santé globale – **Information**;
  - 10.6 Liste d'attente – **Information**;
- 11. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**
  - 11.1 Désignation des effets bancaires, actes, documents ou écrits – Modification de signataire – **Décision**;
  - 11.2 Autorisation d'emprunt pour le paiement de dépenses d'immobilisations à la charge du fonds d'exploitation – Projet d'investissement autofinancé pour la pharmacie à Sainte-Anne-des-Monts – **Décision**;

11.3 Fermeture du compte du club social de l'AGESSS du CSSS de La Haute-Gaspésie  
– **Décision;**

**12. Autres sujets déposés séance tenante :**

- 12.1 Nomination d'un représentant sur le comité de révision – **Décision;**
- 13. Date de la prochaine séance;
- 14. Évaluation de la rencontre;
- 15. Levée de la réunion.

**3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015**

**CA-CISSG-07-15/16-97**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 décembre avec la modification suivante :

Page 12, à la résolution, apporter la précision suivante : d'adopter le plan d'organisation des départements et des services cliniques (10 départements) ..., faire l'ajout **qu'une évaluation sera effectuée dans un an.**

**Suivi au procès-verbal du 8 décembre :**

**4.3 Assermentation des membres du C. A.** : le Code d'éthique a été reçu et a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique. M. Gilles Cormier, président, en fera mention dans son rapport.

**4.6 Composition du comité de la gestion des risques** : trois sièges de membres indépendants sont vacants sur le C. A. et n'ont pas été pourvus. La nomination de ces postes, par le ministre, est attendue dans les prochaines semaines.

**6.1 Information de la PDG, services d'urologie** : c'est le CISSS du Bas-St-Laurent, Hôpital Rimouski-Neigette qui est le corridor de service. En plus, le ministère a accepté un poste d'urologue pour notre territoire (poste qui avait été demandé par l'ex-CSSS du Rocher-Percé). Dr Mercier assure le suivi.

**3.2 SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

**CA-CISSG-07-15/16-98**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015 tel que déposé.

Aucun sujet ne nécessite de suivi.

### **3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016**

#### **CA-CISSSG-07-15/16-99**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2016 tel que déposé.

Suivi au procès-verbal du 12 janvier 2016 :

#### **4.1 Fin du bail du Centre de réadaptation de la Gaspésie – Point de service de Pabos :**

M. Martin Pelletier et M<sup>me</sup> Chantal Duguay ont reçu un avis du propriétaire leur mentionnant que, si à la suite de l'analyse des espaces sont requis, il s'est dit disponible pour répondre aux besoins d'espace, s'il y a lieu.

### **4. GOUVERNANCE DU CISS DE LA GASPÉSIE**

#### **4.1 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le 8 décembre 2015, les membres du C. A. ont adopté le Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISS de la Gaspésie de façon transitoire, version du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (résolution CA-CISSSG-04-15/16-67).

Le 10 décembre 2015, la présidente-directrice générale recevait une nouvelle version (1<sup>er</sup> décembre 2015) du règlement de régie interne du conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Chantal Duguay présente, brièvement, les principales modifications apportées au règlement.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-100**

CONSIDÉRANT que les membres du C. A. ont adopté le règlement de régie interne du conseil d'administration du CISS de la Gaspésie de façon transitoire, version du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (résolution CA-CISSSG-04-15/16-67);

CONSIDÉRANT la dernière version reçue, du 1<sup>er</sup> décembre 2015, proposée par le ministère.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU il est résolu d'adopter le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISS de la Gaspésie, version du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### **4.3 RÈGLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point d'information.

Le Règlement sur le fonctionnement du comité de gestion des risques assurera au conseil d'administration que les obligations de l'établissement, en ce qui concerne la sécurité non seulement des usagers, mais aussi celle des employés, des médecins et des tiers sont remplies, que des mécanismes sont en place pour diminuer les risques d'accidents causant des dommages et pour protéger les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles de l'établissement.

M. Gendron énumère les étapes franchies et les consultations qui seront effectuées pour se terminer par l'adoption du règlement par les membres du C. A. à la séance prévue le 22 mars 2016.

## **5. RAPPORT DES COMITÉS**

### **5.1 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, vice-présidente du comité de vérification, est invitée par M. Richard Loiselle à présenter le rapport de ce comité.

M<sup>me</sup> Arseneau indique que le comité de vérification a tenu une rencontre ce matin et que les personnes suivantes étaient présentes :

MM. Richard Loiselle

Jean-Marc Landry, par conférence téléphonique

M<sup>mes</sup> Yolaine Arseneau

Chantal Duguay

Plusieurs sujets ont été traités dont :

- ▷ 3 résolutions qui sont à faire adopter par le C. A;
- ▷ La situation financière à la période 10;
- ▷ L'état d'avancement du projet de *Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle du CISSS de la Gaspésie*.

À fin de la P13, on prévoit un déficit de 5,4 M\$. On se rappelle qu'au 1<sup>er</sup> avril 2015, le déficit était à hauteur de 21 M\$. Bien qu'un déficit soit toujours anticipé, le comité de vérification est rassuré de voir que les équipes sont en mouvement, que des actions concrètes ont été posées et que le CISSS de la Gaspésie est sur la bonne voie, et ce, surtout en maintenant l'offre de services à la population.

Tel que le prévoit le Règlement de Régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie, la nomination du président du comité de vérification est officialisée :

#### **CA-CISSSG-07-15/16-101**

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner M. Jean-Marc Landry président du comité de vérification.

## 5.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Gilles Cormier, président du comité de gouvernance et d'éthique, est invité par M. Richard Loiselle à présenter le rapport de ce comité.

M. Cormier indique qu'une première rencontre du comité s'est tenue le mercredi 3 février par visioconférence.

Les personnes suivantes étaient présentes :

M<sup>mes</sup> Chantal Duguay, présidente directrice générale  
Ann Béland, membre du comité

MM. Kevin Lavoie, membre du comité  
Gilles Cormier, président du comité

Jean-Luc Gendron, Directeur de la qualité, performance, évaluation et éthique

Les principaux points qui ont été traités sont les suivants :

1. Code d'éthique et de déontologie du CISSS des administrateurs de C. A. en vertu de la Loi sur le ministère eu conseil exécutif.
2. L'élaboration d'un mécanisme de consultation en cas de problématiques éthiques.
3. Cadre de référence en matière d'éthique.

Malgré un siège vacant au sein du comité, les membres ont pris la décision de nommer le président, soit M. Gilles Cormier. Aussi, les membres ont décidé de tenir quatre rencontres par année.

Le code d'éthique a été présenté. Le comité de gouvernance et d'éthique exerce les fonctions prévues par la LSSSS. De façon plus spécifique, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer :

- 1) des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;
- 2) un code d'éthique et de déontologie des administrateurs, conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);
- 3) des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels critères sont approuvés par le conseil d'administration;
- 4) un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- 5) en outre, il doit procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, selon les critères approuvés par le conseil d'administration (art. 181.0.0.1, LSSSS).

Un plan d'action suivra en regard des responsabilités. Il a été décidé de prioriser les points suivants :

- 3) d'établir des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels critères sont approuvés par le conseil d'administration;

et

- 5) procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, selon les critères approuvés par le conseil d'administration (art. 181.0.0.1, LSSSS).

Tel que le prévoit le Règlement de Régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie, la nomination du président du comité de gouvernance et d'éthique est officialisée :

## **CA-CISSSG-07-15/16-102**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner M. Gilles Cormier président du comité de gouvernance et d'éthique.

### **5.3 RAPPORT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)**

M<sup>me</sup> Jacqueline Babin, présidente du comité des usagers, est invitée par M. Richard Loiselle à présenter le rapport de ce comité.

M<sup>me</sup> Jacqueline Babin indique que la rencontre s'est tenue le 3 février 2016, par visioconférence. Les personnes suivantes composent le comité :

MM. Gilles Brossard, secrétaire

Camille Leduc, président

Allen Nellis

M<sup>mes</sup> Jacqueline Babin

Jeannine Labrie

Clémence Lepage

May Rochefort

Edna Synnot

Linda Thurston, vice-présidente et trésorière

Chantal Duguay présidente-directrice générale

M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique a participé en tant qu'invité.

Les membres ont discuté d'un modèle de sondage sur la satisfaction de la clientèle qui permettra de faire connaître le degré de satisfaction de toutes les clientèles au sujet de l'accueil et de l'environnement physique.

M<sup>me</sup> Babin informe les administrateurs que le CUCI disposait d'un budget de 13 000 \$, représentant les surplus accumulés par les comités des usagers au 31 mars 2015, et devant servir principalement à soutenir la réalisation de projets spéciaux visant à renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations. Quelques projets ont été soumis et feront l'objet d'une analyse.

La prochaine rencontre se tiendra en mars. Les membres souhaitent tenir la rencontre en présence et non par visioconférence.

## **6. INFORMATION**

### **6.1 PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, informe de quelques points, notamment :

#### **1. Mise en place de la nouvelle gouvernance du CISSS**

La mise en place de la nouvelle gouvernance du CISSS de la Gaspésie est complétée. Il reste un poste de cadres supérieurs à pourvoir, soit celui de directeur de la santé publique (DSP) et un poste de cadres intermédiaires, celui de chef du Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle

(PETRAAS). Les entrevues pour ces deux postes se tiendront dans les prochaines semaines.

## **2. Affichage de postes**

Dans la dernière année, un moratoire sur l'affichage des postes était en vigueur. Ainsi, plusieurs postes sont occupés par des personnes de la liste de rappel. Dans les prochaines semaines, plusieurs postes seront affichés afin de régulariser la situation.

## **3. Construction du site intranet**

Le CISSS de la Gaspésie travaille à l'implantation d'un site intranet qui regroupera l'information de toutes ses directions. Le lancement officiel, de ce nouvel outil, aura lieu le 1<sup>er</sup> avril.

## **6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT**

M. Richard Loiselle, président, informe de quelques sujets, dont :

### **1. Postes vacants au C. A.**

Il reste trois postes vacants au sein du C. A., soit les postes requérant le profil de compétences en ressources immobilières, informationnelles ou humaines, l'expertise dans les organismes communautaires et l'expertise en santé mentale. Nous sommes en attente de la réponse ministérielle pour la nomination de ces postes.

### **2. Représentant des fondations au conseil d'administration**

Les fondations du CISSS de la Gaspésie ont été invitées à désigner un représentant qui agira à titre d'observateur au C. A. M. Philippe Berger a été désigné. Le C. A. est en attente de la réponse ministérielle pour officialiser sa nomination.

### **3. Communiqué de presse de l'AGESSS – section du Rocher-Percé**

Le président fait lecture d'un communiqué de presse émis par l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) – section du Rocher-Percé. L'association tenait à rectifier certains propos véhiculés dans les médias à savoir que les gestionnaires œuvrant au sein du CISSS de la Gaspésie étaient soumis à la loi du silence. Le communiqué précise que les gestionnaires se sentent soutenus par la direction et qu'ils peuvent réaliser leur travail en toute autonomie, en vertu de leurs principes et de leurs valeurs de gestion.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

### **Q. : Projet Optilab (dépôt d'une lettre au président et lecture faite publiquement)**

R. : Suite à la lecture faite, M<sup>me</sup> Duguay informe qu'un comité formé, de M<sup>me</sup> Johanne Méthot, Dr Lefebvre et la PDG, travaille le dossier avec l'équipe du Bas-St-Laurent. Les préoccupations sont également partagées par la direction du CISSS. Selon les orientations ministérielles, le projet Optilab touche l'ensemble des CISSS du Québec. Cependant, il y a des particularités en région qui nous imposent des analyses exhaustives en ce qui concerne tout le volet du transport et la qualité des échantillons. C'est un dossier à suivre de très près.



**Q. : Listes d'attente pour les services de psychologie pour les enfants (Haute-Gaspésie), pour le RTS (signalements) et pour les antécédents Retrouvailles.**

R. : Afin de répondre le plus exactement possible, il y aura une présentation lors du C. A. du 22 mars.

**Q. : Pourquoi nous n'utilisons plus le terme Centre jeunesse alors qu'il est utilisé dans les autres régions?**

R. : Il est évident depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, l'appellation des anciens établissements n'existe plus sur le plan légal. Ce qui existe est plutôt un programme jeunesse. Pour ceux qui continuent de fonctionner avec l'ancien terme de Centre jeunesse, nous n'avons pas d'information à ce sujet, mais il est clair que tout le monde doit se conformer.

**Q. : Quelle place prendra la mission Jeunesse/DPJ dans le CISSS de la Gaspésie?**

R. : La mission jeunesse continue de prendre la place au sein de l'offre de service. Même que l'intégration prévue à la loi 10 permettra d'améliorer l'offre de service aux jeunes et à leurs proches en Gaspésie.

**Q. : Qu'est-ce que l'établissement compte mettre en place afin d'améliorer la communication entre les diverses directions, principalement pour celles qui doivent travailler en étroite collaboration (Qualité, DPJ, mission Jeunesse)?**

R. : Déjà depuis le 1<sup>er</sup> avril, les structures de communication sont en place, notamment le comité de direction, les comités de direction de la présidente-directrice générale adjointe et la directrice générale adjointe, l'ensemble des comités cliniques en lien avec l'entente de gestion, le bureau de transformation et très bientôt, soit le 10 mars, la mise en place de la coordination clinique. D'autres structures pourront être constituées dépendamment des besoins.

**Q. : Est-ce que les gestionnaires comptent questionner les employés sur la mise en place des nouvelles structures?**

R. : La question me semble vague, mais de façon globale, l'organigramme nous a été descendu par le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'ensemble des structures précédemment énoncées sont en place.

**Q. : Comptez-vous appliquer des coupures dans les divers services touchant la mission Jeunesse?**

R. : On doit parler beaucoup plus d'optimisation et d'intégration qui a principalement comme objectif d'améliorer les services aux jeunes et à leurs proches.

**Q. : Les compressions budgétaires et leurs impacts sur les services à la population**

R. : En ce qui concerne notre responsabilité à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, l'ensemble des cibles ont été identifiées le printemps dernier. La transformation implique beaucoup de travaux d'optimisation et d'intégration. Il faut se rappeler que tout doit se faire en maintenant les services à la population.

**Q. : Problématique au niveau du taux d'absentéisme relié aux compressions**

R. : Le taux d'absentéisme n'est pas nécessairement lié aux compressions, cependant, il ne faut pas négliger qu'une transformation à la hauteur de celle que l'on connaît dans le réseau de la santé peut engendrer de l'inquiétude et de l'anxiété chez le personnel qui peut se traduire par de l'absentéisme. La gestion de la présence au travail doit donc se faire en développant de meilleures pratiques de gestion.

## **7. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS D’ASSOCIATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT RECONNUS PAR LE MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, est invité par M. Richard Loiselle, président, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie est la signataire des contrats d’association avec les établissements d’enseignement reconnus par le ministère.

Avec l’autorisation du conseil d’administration, cette responsabilité sera transférée à M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-103**

**CONSIDÉRANT** que le CISSS de la Gaspésie est un établissement public constitué par la Loi modifiant l’organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales (chapitre o-7.2);

**CONSIDÉRANT** que monsieur Michel Bond a été nommé, conformément aux dispositions de la Loi modifiant l’organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales, à titre de directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CISSS de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que l’article 110 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux qui prévoit qu’un établissement peut conclure un contrat d’association avec tout autre établissement d’enseignement reconnu par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ou du ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie aux fins de procurer aux étudiants du domaine de la santé et des services sociaux des lieux de stages et de formation pratique.

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d’autoriser le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, monsieur Michel Bond, à signer tout contrat d’engagement avec un établissement d’enseignement reconnu par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport.

## **8. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX**

### **8.1 CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER 2015-2018 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

La convention de soutien financier 2015-2018 vise les organismes communautaires œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux qui sont financés en soutien à la mission globale par le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Elle concerne uniquement le financement en soutien à la mission globale de ces organismes communautaires. La convention est un contrat entre l'organisme et l'organisation qui le finance, soit le CISSS ou le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elle présente les obligations de chaque partie quant au respect des modalités, conditions et critères du PSOC et précise le processus qui doit être suivi pour la gestion des situations particulières. La convention informe l'organisme du financement qui lui sera accordé durant la période visée.

La signature de la convention constitue une condition obligatoire pour recevoir le financement en soutien à la mission globale durant la période visée par l'entente, soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018. Cette convention est harmonisée pour tous les organismes communautaires en santé et services sociaux du Québec. Elle comporte notamment une section sur les obligations des organismes, les obligations du CISSS et une section sur la gestion des situations particulières. Cette dernière prévoit un processus à suivre lorsque la situation requiert de retenir, de diminuer ou de révoquer le financement d'un organisme.

La présente convention de soutien financier 2015-2018 a pour objet l'octroi, par le CISSS, d'un soutien financier à l'organisme pour la réalisation de sa mission dans le cadre PSOC. Elle s'inscrit en cohérence avec la politique gouvernementale « *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » et avec le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* » ([www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACA\\_politique.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACA_politique.pdf)).

La convention vient préciser les obligations des organismes quant à l'octroi du soutien financier à la mission globale et garantit la reconduction du financement pourvu que ceux-ci respectent les conditions prescrites.

Le CISSS s'engage à :

(sous réserve de l'adoption des crédits à l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du PSOC;

sous réserve de la transmission par l'organisme d'une demande annuelle de soutien financier d'un montant équivalent ou supérieur;

sous réserve que l'organisme ait transmis l'ensemble des documents de reddition de comptes annuellement;

sous réserve des résultats de l'application de l'article 4 de la présente convention, s'il y a lieu;)

- ▷ Verser un montant total minimum de 37 210 773 \$ pour la durée de la présente convention pour assurer une partie des coûts admissibles relatifs à l'accomplissement de la mission des organismes. À cet égard, les coûts admissibles sont les montants nécessaires à son infrastructure de base (par exemple : local, administration, secrétariat, communications, équipements adaptés, le cas échéant, etc.) et les montants nécessaires à l'accomplissement de sa mission (notamment salaires, organisation des services et des activités éducatives, concertation, représentation, mobilisation et vie associative, s'il y a lieu). Référence : « Santé et Services sociaux, Programme de soutien aux organismes communautaires » qui est disponible au [www.MSSS.gouv.qc.ca/psoc](http://www.MSSS.gouv.qc.ca/psoc).
- ▷ Verser un montant minimum de 12 403 591 \$ pour l'exercice financier 2015-2016.
- ▷ Verser un montant minimum de 12 403 591 \$ pour l'exercice financier 2016-2017.
- ▷ Verser un montant minimum de 12 403 591 \$ pour l'exercice financier 2017-2018.

- ▷ Ajuster les montants inscrits en tenant compte de l'indexation et des crédits de développement.

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), il est de la responsabilité du conseil d'administration des CISSS d'allouer les ressources financières aux organismes communautaires. En reconduisant le financement, les organismes communautaires pourront continuer de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Le CISSS a procédé à l'analyse de la reddition de comptes des organismes communautaires et la majorité de ceux-ci ont remis un dossier conforme aux exigences. Des ajustements ont été demandés aux organismes ayant présenté un dossier incomplet. Le comité de suivi de la convention, composé de représentant du secteur communautaire et de représentant des CISSS et du MSSSS, a procédé au suivi et à l'amélioration de la présente convention. Tous se sont entendus sur la reconduction de la présente convention.

Les montants minimums par organismes pour chacune des années financières et les montants minimums totaux par organismes pour la durée de la convention sont présentés à l'annexe 1.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-104**

CONSIDÉRANT les obligations légales que doivent rencontrer les organismes communautaires afin de se prévaloir du soutien financier autorisé;

CONSIDÉRANT les crédits régionaux disponibles pour le PSOC, sous réserve de l'adoption des crédits à l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du PSOC;

CONSIDÉRANT le cadre de gestion relatif au PSOC et l'article 336 de la LSSS qui confère aux CISSS la responsabilité de subventionner les organismes communautaires conformément aux règles budgétaires applicables;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de signature des conventions de soutien financier 2015-2018 pour chacun des organismes communautaires autonomes reconnus par le CISSS.

### **9. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

#### **9.1 FERMETURE DU PERMIS 5123-0548 APPARTENANT AU CENTRE DE RÉADAPTATION DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

Le Centre de réadaptation de la Gaspésie, point de service de la MRC de la Haute-Gaspésie, louait jusqu'en avril 2012, une salle située au 167, rue des Chevaliers à Sainte-Anne-des-Monts, visant à réaliser des activités avec la clientèle. Depuis, cet espace n'est plus utilisé et aucun bail n'y est associé. Suite à une réflexion sur ses services, la direction des services à la clientèle (DSC) du Centre de réadaptation de la Gaspésie avait décidé de mettre fin à l'occupation de ces espaces et de regrouper les activités au 230, route du Parc à Sainte-Anne-

des-Monts. En raison de la non-utilisation des espaces, il s'avère requis de régulariser l'inscription de cette installation auprès du MSSS.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-105**

CONSIDÉRANT la décision de la direction des services à la clientèle de mettre fin au bail en 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucun besoin d'espace excédentaire n'est prévu par le CISSS de la Gaspésie pour ces services;

CONSIDÉRANT qu'aucun bail n'est associé à ce permis.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Martin Pelletier, directeur des services techniques du CISSS de la Gaspésie, à transmettre au MSSS une demande de fermeture du permis 5123-0548 appartenant anciennement au Centre de réadaptation de la Gaspésie, point de service de la MRC de la Haute-Gaspésie, situé au 167, rue des Chevaliers à Sainte-Anne-des-Monts.

#### **9.2 DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS – NOMBRE DE LITS D'HÉBERGEMENT EN LONGUE DURÉE ET EN SANTÉ MENTALE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

Il s'avère requis d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration afin que M<sup>me</sup> Marlyne Cyr, conseillère-cadre, responsable des permis du CISSS de la Gaspésie, effectue toutes les demandes nécessaires eu égard à la demande de modification de permis d'exploitation relativement à ses installations dont le nombre de lits d'hébergement en longue durée et le nombre de lits d'hébergement en santé mentale ne sont pas conformes.

- ▷ En raison des travaux sur l'offre de services selon les orientations ministérielles et selon le plan régional 2005-2010 PALV (perte autonomie liée au vieillissement), le nombre de lits au permis de certaines installations du CISSS n'est pas conforme.
- ▷ En raison des travaux sur l'offre de services selon les orientations ministérielles et selon la reconfiguration de l'hébergement en santé mentale, le nombre de lits au permis de certaines installations du CISSS n'est pas conforme.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-106**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie désire modifier son permis pour ses installations dont le nombre de lits d'hébergement en longue durée et le nombre de lits d'hébergement en santé mentale ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

1. De demander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Gaspésie pour ses installations dont le nombre de lits d'hébergement en longue durée et le nombre de lits d'hébergement en santé mentale ne sont pas conformes et de délivrer un nouveau permis d'exploitation pour chacune des installations visées.
2. Que le CISSS de la Gaspésie s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.
3. D'autoriser M<sup>me</sup> Marlyne Cyr, conseillère-cadre, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

### **9.3 DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS – DÉNOMINATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES INSTALLATIONS QUI EXPLOITENT UNE SEULE MISSION**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSH), le nom au permis de plusieurs installations n'est plus évocateur pour la population. Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSH) demande aux établissements de faire une demande de modification de permis des installations qui exploitent une seule mission et dont les dénominations spécifiques ne sont pas conformes au Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la Santé et des Services sociaux.

Il s'avère nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration afin que M<sup>me</sup> Marlyne Cyr, conseillère-cadre, responsable des permis du CISSS de la Gaspésie, effectue toutes les démarches nécessaires eu égard à la demande de modification de permis, et ce, conformément à l'actualisation de la phase 1 de la stratégie de mise en œuvre visant l'harmonisation.

La stratégie de mise en œuvre et de déploiement ainsi que le Cadre sur les dénominations visant l'harmonisation des dénominations des installations des établissements du réseau de la

Santé et des Services sociaux ont été adoptés par le comité directeur du MSSS et présentés au comité de gestion réseau (CGR).

Les modifications des dénominations spécifiques non conformes ont été discutées au comité de direction du CISSS de la Gaspésie et validées par l'équipe du MSSS.

Suite à une intervention d'un membre, une vérification sera faite pour la dénomination du Centre d'hébergement **du** Rocher-Percé et Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation **du** Rocher-Percé, si l'on ne doit pas utiliser **de** Rocher-Percé.

### **CA-CISSSG-07-15/16-107**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie désire modifier son permis pour ses installations dont les spécifiques ne sont pas conformes au Cadre sur les dénominations tel qu'indiqué au formulaire de modification de permis présenté au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

1. De demander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Gaspésie pour ses installations dont les dénominations spécifiques ne sont pas conformes au Cadre sur les dénominations et de délivrer un nouveau permis d'exploitation pour chacune des installations visées.
2. Que le CISSS de la Gaspésie s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.
3. D'autoriser M<sup>me</sup> Marlyne Cyr, conseillère-cadre, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Annexe 2 – Liste des dénominations des établissements

#### **9.4 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ POUR UNE RESSOURCE À ASSISTANCE CONTINUE À NEW RICHMOND (RAC)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

D'entrée de jeu, M. Pelletier informe qu'il présente un état de situation sur l'avancement des travaux.

En référence aux orientations régionales adoptées en 2010 dans le cadre du programme Santé mentale pour le volet ressource à assistance continue (RAC) et à l'octroi des budgets d'exploitation pour une nouvelle résidence, nous présentons le projet d'achat d'une propriété convenant au besoin de l'aménagement d'une nouvelle RAC dans le secteur de New Richmond.

À titre de rappel, cette ressource d'hébergement transitoire vise à mieux répondre aux besoins en offrant des services de réadaptation et de réhabilitation en santé mentale pour une réinsertion dans la communauté, et ce, par la présence d'employés 24 heures par jour et 7 jours par semaine.

La procédure de demande au MSSS exige que tout le projet d'achat soit préparé préalablement à l'autorisation finale du ministre.

Acceptation par le ministre de la Santé et des Services sociaux de procéder à l'achat de la résidence qui sera transformée par la suite en RAC.

Offre d'achat acceptée, mais conditionnelle à l'acceptation du ministre.

Documents requis complétés (évaluation marchande par évaluateur agréé, certificat de localisation par arpenteur géomètre, projet notarié de vente, confirmation d'usage acceptée par la Ville de New Richmond).

Étapes à franchir à partir du moment où on a une confirmation d'achat :

- Plans et devis pour transformation, appel d'offres et travaux de transformation;
- Plan de communication pour présentation du projet à l'interne et à l'externe;

M. Pelletier indique que ces étapes ont été franchies et on prévoit la mise en service à l'été ou l'automne 2016

#### **9.5 FIN DE BAIL – CENTRE JEUNESSE – POINT DE SERVICE DE BONAVENTURE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

L'optimisation de l'utilisation des espaces est directement visée par le ministère et le CISSS de la Gaspésie dans le but de diminuer les dépenses associées aux baux de location d'espaces. Afin d'assurer le maintien des services, l'exercice implique de relocaliser les employés avec les espaces de soutien nécessaires dans des espaces appartenant au CISSS de la Gaspésie. Dans le cas du Centre jeunesse de Bonaventure, les employés seraient relocalisés dans les locaux du CLSC de Paspébiac tout comme les espaces de soutien technique qui seront requis. Ceci se traduirait par :



- 1- Une opportunité de supporter l'intégration de services par un déploiement adapté des ressources sur le territoire.
- 2- Une obligation de gestion serrée des besoins d'adaptation à un nouvel environnement physique.
- 3- Une économie récurrente de 79 303 \$ par année déjà inscrite au plan d'équilibre budgétaire (PEB) du CISSS de la Gaspésie

Les étapes franchies ou à franchir sont :

1. Le plan d'équilibre budgétaire (PEB) comprend la récupération des frais de loyer pour 2017.
2. Le préavis de non-renouvellement doit être expédié avant le *29 février 2016*.
3. L'année 2016 permettra de préparer les lieux à l'intégration du personnel et à informer la clientèle du changement d'emplacement des services.

### **CA-CISSSG-07-15/16-108**

CONSIDÉRANT l'enjeu financier et le potentiel réel associé à l'intégration des services de réadaptation dans des locaux appartenant au CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU il d'autoriser le directeur des services techniques, M. Martin Pelletier, à procéder au non-renouvellement du bail du Centre jeunesse de Bonaventure, et ce, conditionnellement aux espaces requis.

## **10. DIRECTION DES PROGRAMMES SANTÉ PHYSIQUE, GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE**

### **10.1 CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LA GESTION DOCUMENTAIRE - POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe et M. Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie, dans sa quête d'excellence eu égard à la gestion de la qualité et des risques dans l'ensemble de l'établissement, souhaite se doter d'un cadre de référence pour la rédaction et la gestion des règlements, politiques, procédures, directives et procédés internes. Dans un souci de cohérence et de sens, le cadre de référence s'inspire de la mission, de la vision, des valeurs et des orientations prioritaires du CISSS.

Ce cadre de référence sur la rédaction et la gestion des politiques et des procédures s'adresse tant aux personnes qui rédigent ou révisent les politiques et procédures qu'à celles qui en font le traitement de texte informatique. Dans un contexte de réorganisation et de restructuration, il est essentiel de revoir et d'harmoniser les pratiques, d'en assurer la cohérence interne et de garantir sa conformité dans un cadre de référence identifiant les étapes d'élaboration et de dépôt des politiques et procédures.

Ce document contient la structure et les principaux paramètres du processus de gestion des politiques et des procédures permettant d'uniformiser la présentation visuelle et la formulation du contenu. L'uniformité obtenue facilite la consultation et permet un accès plus rapide à l'information recherchée.

## **CA-CISSSG-07-15/16-109**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie, dans sa quête d'excellence eu égard à la gestion de la qualité et des risques dans l'ensemble de l'établissement, doit se doter d'un cadre de référence pour la rédaction et la gestion des règlements, politiques, procédures, directives et procédés internes et d'une politique de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT que le présent cadre de référence et la politique ont fait l'objet de consultations auprès du comité de direction, du CECMDP, du CECI et du CECII et a reçu un accueil favorable;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le cadre de référence sur la rédaction et la gestion des règlements, politiques, procédures, directives et procédés internes ainsi que la politique du CISSS de la Gaspésie.

### **10.2 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS À LA RAMQ**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe et Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2015, chaque établissement avait leur façon de faire à l'égard de la désignation des signataires autorisés à la RAMQ. Le 30 septembre dernier, M<sup>me</sup> Chantal Duguay, PDG du CISSS de la Gaspésie, avait autorisé, de façon transitoire, les anciens signataires des établissements pour les signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Avec le début des activités du conseil d'administration, la liste des signataires transitoire déposée à la RAMQ en septembre dernier doit être modifiée.

Les ententes de rémunération convenues entre les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et des fédérations des médecins prévoient qu'un représentant de l'établissement intervienne pour contresigner les demandes de paiement soumises par le professionnel ou son mandataire.

De plus, en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les formules et relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie*, le document de facturation produit au moyen d'équipement ou de matériel informatique doit comprendre, pour les professionnels rémunérés à tarif horaire, au *per diem*, à la vacation et en rémunération mixte, la signature d'une personne dûment autorisée par l'établissement. Cette autorisation confirme que les services facturés par le professionnel ont réellement été rendus dans votre établissement ou l'une de vos installations, et ce, conformément aux ententes.

La signature d'une personne dûment autorisée par l'établissement doit figurer au registre des signataires autorisés de cet établissement. Pour ce faire, une résolution doit être adoptée lors d'une assemblée du conseil d'administration de l'établissement. L'avis de nomination des signataires autorisés doit être communiqué à la Régie en utilisant le formulaire *Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé* (no1907).

S'il s'agit de la facturation d'activités en groupe de médecine familiale (GMF), seul le médecin responsable ou, s'il y a lieu, le coresponsable du GMF peut signer afin d'attester de l'exactitude des renseignements.

Le choix de l'établissement a été de restreindre le nombre de signataires et de faire une désignation qui assure régionalement l'autorisation et le contrôle.

### **CA-CISSSG-07-15/16-110**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses opérations, la Régie de l'assurance maladie du Québec doit maintenir à jour un registre des signataires autorisés à signer les demandes de paiement ou les documents administratifs concernant les professionnels de la santé qui œuvrent au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que les personnes autorisées sont également celles qui doivent signer les formulaires et autoriser les demandes de paiement web en regard des nominations et des octrois de privilèges accordés aux professionnels du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit adopter une résolution pour l'autorisation des signataires;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** uniquement les personnes suivantes à attester pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes dans l'ensemble des réseaux locaux de services du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie :

- M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale;
- M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe;
- M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers;
- M<sup>me</sup> Renée Rivière, directrice adjointe à la direction des soins infirmiers;
- D<sup>r</sup> Claude Mercier, directeur des services professionnels;
- M. Maxime Bernatchez, adjoint à la direction des soins infirmiers;
- M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques;
- M. Denis Bujold, adjoint à la direction des services professionnels;
- M. Jean-Luc Gendron, directeur à la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique;
- M. Martin Pelletier, directeur des services techniques;
- M. Jean-François Sénéchal, adjoint à la direction des services multidisciplinaires;
- M. Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires.

### **10.3 RÈGLEMENTS D'ÉLECTION POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe et Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Les règlements transitoires du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) adoptés en septembre ne précisait pas les modalités de la première élection des membres du comité exécutif du CMDP, le présent règlement vient les préciser.

## **CA-CISSSG-07-15/16-111**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'élaborer un règlement d'élection pour les officiers du CMDP;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués par le CECMDP transitoire;

**CONSIDÉRANT** la lettre transmise par D<sup>re</sup> Claudia Dumont, présidente du CECMDP transitoire;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter, tel que soumis, le règlement déterminant les modalités de la première election des officiers du CMDP.

### **PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISS DE LA GASPÉSIE**

Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres du CMDP procèdent à l'élection des membres du CECMDP. Le mandat des membres est de 2 ans sauf pour la première election où 4 membres seront élus pour un mandat de 1 an et 5 membres le seront pour un mandat de 2 ans, et ce, afin d'assurer la continuité dans la gestion des dossiers.

Composition :

- ✓ 3 représentants élus pour le RLS de la Baie-des-Chaleurs;
- ✓ 2 représentants élus pour les RLS de la Côte-de-Gaspé, de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé;
- ✓ 1 représentant des pharmaciens sera coopté par les membres élus lors de la première réunion du CECMDP, si aucun pharmacien n'est élu.

Chaque site procédera à l'élection du nombre de membres déterminés. Pour la première election, parmi les membres du CECMDP élus localement, un membre élu aura un mandat de 1 an et l'autre membre élu un mandat de 2 ans, sauf pour la Baie-des-Chaleurs où deux membres élus auront un mandat de 2 ans et l'autre membre élu aura un mandat de 1 an.

L'élection des membres se fera sur chaque site selon des modalités déterminées localement.

Le président sera élu parmi les membres élus lors de l'assemblée générale annuelle. Son mandat sera d'une durée de 2 ans.

Les membres élus intéressés à la présidence déposeront un court CV et une lettre précisant leurs objectifs.

Échéanciers :

- ✓ Pour l'élection des officiers locaux : au plus tard le 2 mars 2016;
- ✓ Pour le dépôt des candidatures à la présidence : le 7 mars 2016;
- ✓ L'assemblée générale annuelle se tiendra le 30 mars 2016.

Les candidatures à la présidence seront déposées au bureau du DSP dans chaque site à l'attention du président d'élection.

Le président d'élection sera nommé par le CECMDP transitoire lors de sa rencontre régulière du 10 février 2016, un scrutateur sera présent sur chaque site. L'assemblée générale annuelle se tiendra par visioconférence. Le vote pour la présidence sera un vote écrit.

#### **10.4 NOMINATION DES CHEFS DE DÉPARTEMENT**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe et Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Le conseil d'administration a adopté le 8 décembre 2015 le plan d'organisation médicale. Le plan prévoit 10 départements, soit : médecine de famille, imagerie médicale, anesthésiologie, pédiatrie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, chirurgie, pharmacie, santé publique et médecine.

La nomination du chef de département de pharmacie a été effectuée durant l'été 2015. Pour le département de médecine, il n'y a eu aucune candidature, des démarches seront effectuées pour solliciter une candidature. Pour le département d'anesthésiologie, il y a eu 2 candidatures et un processus de sélection a été mis en place.

Les étapes franchies et groupes consultés :

- Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CECMDP)
- D<sup>r</sup> Claude Mercier, DSP
- L'appui de la majorité des membres du département :
  - ▷ D<sup>r</sup> Jean-François Lefebvre, 41 votes favorables sur 42 votes exprimés
  - ▷ D<sup>re</sup> Marie Larue, 12 votes favorables sur 12 votes exprimés
  - ▷ D<sup>re</sup> Marie-Claude Thériault, 4 votes favorables sur 4 votes exprimés
  - ▷ D<sup>re</sup> Renée Soucy, 6 votes favorables sur 6 votes exprimés
  - ▷ D<sup>re</sup> Florence Ernest-Bizet, 7 votes favorables sur 8 votes exprimés
  - ▷ D<sup>r</sup> Antoine Robineault, 6 votes favorables sur 6 votes exprimés
  - ▷ D<sup>re</sup> Ariane Courville, 6 votes favorables sur 6 votes exprimés.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-112**

**CONSIDÉRANT** le plan d'organisation médicale du CISSS de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de sa rencontre du 21 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du D<sup>r</sup> Claude Mercier, directeur des services professionnels;

**CONSIDÉRANT** l'appui de la majorité des membres du département tel que confirmé par un vote tenu par courriel durant la semaine du 25 janvier 2016 sauf pour la santé publique où une rencontre de département était prévue.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer les médecins suivants à titre de chef de département pour un mandat de 4 ans :

- ▷ D<sup>r</sup> Jean-François Lefebvre, chef du département de médecine générale;
- ▷ D<sup>re</sup> Marie Larue, chef du département de chirurgie;
- ▷ D<sup>re</sup> Marie-Claude Thériault, chef du département d'imagerie médicale;
- ▷ D<sup>re</sup> Renée Soucy, chef du département de gynécologie-obstétrique;
- ▷ D<sup>re</sup> Florence Ernest-Bizet, chef du département de psychiatrie;
- ▷ D<sup>r</sup> Antoine Robineault, chef du département de pédiatrie;
- ▷ D<sup>re</sup> Ariane Courville, chef du département de santé publique.

### **10.5 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LE CISSS DE LA GASPÉSIE, RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS, ET NAMSO, CENTRE DE SANTÉ GLOBALE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe M. Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

NAMSO, Centre de santé globale, situé au 455, boulevard Perron à Maria, désire offrir un service de prélèvements sanguins à sa clientèle. Pour ce faire, NAMSO doit s'entendre avec le CISSS de la Gaspésie pour que ce dernier réalise les analyses de laboratoire prescrites pour la clientèle de NAMSO.

- ▷ Le CISSS de la Gaspésie - RLS de la Baie-des-Chaleurs s'engage à fournir la documentation pertinente pour que les prélèvements, les conditions de conservation et le transport des échantillons soient conformes.
- ▷ Le CISSS de la Gaspésie - RLS de la Baie-des-Chaleurs s'engage à recevoir et à assurer l'analyse des échantillons et d'acheminer les rapports aux médecins prescripteurs.
- ▷ Le CISSS de la Gaspésie - RLS de la Baie-des-Chaleurs facturera NAMSO - Centre de santé globale pour les frais reliés au matériel, au temps consacré à la réception et à l'enregistrement de l'échantillon et aux frais de transport s'il y a lieu.
- ▷ NAMSO - Centre de santé globale doit s'assurer d'engager du personnel autorisé légalement à effectuer des prélèvements. De respecter les méthodes de prélèvement de conservation et de transport des échantillons sanguins.
- ▷ NAMSO - Centre de santé globale doit aviser sa clientèle que le service de prélèvement est offert gratuitement par le CISSS de la Gaspésie et que les délais d'attente ne sont pas plus longs qu'avec NAMSO.
- ▷ NAMSO - Centre de santé globale s'engage à défrayer les coûts reliés au matériel, au temps consacré à la réception et à l'enregistrement de l'échantillon et aux frais de transport s'il y a lieu.

Les 2 parties s'engagent à respecter les exigences du MSSS et de modifier l'entente en fonction de toute nouvelle directive gouvernementale.

Les consultations suivantes ont été effectuées :

- ▷ Rencontre avec les représentants de NAMSO sur les modalités de l'entente de services;
- ▷ Consultation de l'équipe de direction, dont la DGA;
- ▷ Consultation de la PDG;
- ▷ Consultation du ministère.

Ce point est déposé à titre informatif et reviendra au prochain C. A. pour décision.

## **10.6 LISTE D'ATTENTE EN SANTÉ PHYSIQUE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Eu égard à l'article 185.1 de la LSSS, l'établissement doit déposer au conseil d'administration au moins tous les trois (3) mois l'efficacité du mécanisme central de gestion de l'accès aux services, notamment en regard du temps d'attente pour les usagers entre le moment de leur inscription sur la liste d'accès et celui de l'obtention des services spécialisés et surspécialisés qu'ils requièrent.

Dans le cadre de référence sur l'accès priorisé aux services spécialisés (APSS), le MSSS s'appuie sur trois principes directeurs, soit :

1. l'utilisateur doit pouvoir avoir un accès équitable à des services spécialisés dont le délai prescrit est déterminé selon sa condition physique;
2. l'établissement doit assurer une prise en charge optimale des patients de son territoire, soit en offrant les services requis ou en développant des corridors avec des partenaires;
3. les professionnels de la santé utilisent les mécanismes et les outils de l'APSS.

Dans le contexte de la mise en place de la gouvernance, de l'uniformisation et l'harmonisation des pratiques et des attendus envers le MSSS sur les modalités de gestion des listes d'attentes, une première étape est déposée sur les données relatives aux délais d'attente :

- ▷ bloc opératoire pour les chirurgies majeures;
- ▷ imagerie médicale.

Ces données sont celles exigibles et partie prenante de l'entente de gestion. Le MSSS doit acheminer le processus d'épuration des listes d'attente. Celui-ci permettra de déposer au prochain C. A. les délais d'attente pour les :

- ▷ scopies;
- ▷ chirurgies mineures;
- ▷ cliniques spécialisées.

L'APSS vise plusieurs objectifs :

- ▷ Améliorer l'accès aux services spécialisés pour les usagers;
- ▷ Améliorer la fluidité des références;
- ▷ Soutenir les médecins référents dans la référence vers des services spécialisés;
- ▷ Soutenir les médecins référents dans le suivi de leurs patients;
- ▷ Améliorer la pertinence des demandes de services;
- ▷ Normaliser et harmoniser les façons de faire.

Présentement, les outils utilisés ne sont pas harmonisés. De plus, la façon de colliger les données varie d'un site à l'autre. Aussi, plusieurs sites n'ont pas d'outil informatique pour la gestion des listes d'attente, ce qui complexifie l'accès à l'information des délais d'attente. Des travaux sont en cours afin de simplifier le processus. Le défi est actuellement sur l'accès à la technologie informatique pour la gestion des listes d'attente.

## **11. DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

### **11.1 DÉSIGNATION DES EFFETS BANCAIRES, ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS – MODIFICATION DE SIGNATAIRE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 31 mars prochain, certains cadres supérieurs et cadres intermédiaires termineront leur emploi pour un départ à la retraite. Afin de s'assurer d'avoir des signataires pour l'ensemble des comptes bancaires, une demande est déposée pour modifier et renommer les signataires par réseaux locaux de services.

Celle-ci assurera une continuité au niveau des effets bancaires, actes, documents ou écrits reliés aux affaires bancaires du Centre de santé et des services sociaux de la Gaspésie (CISSS) et permettra d'effectuer une vérification supplémentaire pour s'assurer de la conformité de l'harmonisation entre la nouvelle désignation des lieux et le nom des comptes.

#### **CA-CISSSG-07-15/16-113**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT que des ajouts et des modifications de noms sont nécessaires et doivent être apportés à la résolution adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2015 portant le numéro CISSSG-2015-05-015;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner les personnes suivantes pour les signataires des effets bancaires, actes, documents ou écrits engageant le Centre de santé et des services sociaux de la Gaspésie (CISSS); cette délégation se rapporte aux installations sous la responsabilité de chacun des anciens établissements et Agence au 31 mars 2015, soit :

#### ***Réseau local de services de la Côte-de-Gaspé INSTALLATIONS***

CSSS de La Côte-de-Gaspé  
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles  
Centre de réadaptation Gaspésie  
Agence Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

#### ***SIGNATAIRES***

Madame Chantal Duguay  
Madame Connie Jacques  
Monsieur Jean-Pierre Collette  
Monsieur Denis Bernier  
Monsieur Marc-André Denis  
Monsieur Yves Whittom



**Réseau local de services du Rocher-Percé**

**INSTALLATIONS**

CSSS du Rocher-Percé  
Centre de réadaptation Gaspésie  
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles

**SIGNATAIRES**

Madame Chantal Duguay  
Madame Connie Jacques  
Madame Marlyne Cyr  
Madame Johanne Méthot  
Monsieur Jean-Pierre Collette  
Monsieur Marc-André Denis  
Monsieur Yves Whittom

**Réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs**

**INSTALLATIONS**

CSSS de la Baie-des-Chaleurs  
Centre de réadaptation Gaspésie  
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles

**SIGNATAIRES**

Madame Chantal Duguay  
Madame Connie Jacques  
Madame Lise Castilloux  
Madame Line Débigaré  
Monsieur Jean-Pierre Collette  
Monsieur Jean-Luc Gendron

**Réseau local de services de la Haute-Gaspésie**

**INSTALLATIONS**

CSSS de La-Haute-Gaspésie  
Centre de réadaptation Gaspésie  
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles

**SIGNATAIRES**

Madame Chantal Duguay  
Madame Connie Jacques  
Madame Corinne Bouchard  
Madame Catherine Leclerc  
Monsieur Jean-Pierre Collette  
Monsieur Martin Pelletier  
Monsieur Pierre Roger

**11.2 AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DE DÉPENSES  
D'IMMOBILISATIONS À LA CHARGE DU FONDS D'EXPLOITATION – PROJET  
POUR LA PHARMACIE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Les travaux de réfection de la pharmacie à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts sont presque terminés. Le montant prévu pour l'autofinancement est requis pour payer les fournisseurs. Les autres sources de financement ont été utilisées pour payer les dépenses du projet jusqu'à ce jour.

**CA-CISSSG-07-15/16-114**

CONSIDÉRANT que le Centre de santé et des services sociaux de la Gaspésie (CISSS) désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du ministère de la Santé et des services sociaux, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins (la « **Caisse centrale** »);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. Le CISSS soit, par les présentes, autorisé à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas 217 600\$ soit la limite établie par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) selon les dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins ou toutes autres formes prévues en conformité à la lettre du 26 mai 2015 du MSSS.
2. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins.
3. Le paiement par le CISSS des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé, et cela selon les conditions prévues dans la lettre susmentionnée.
4. La signature et la livraison, pour et au nom du CISSS, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées dans la lettre du 26 mai 2015 du MSSS sont par les présentes approuvées.
5. Aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, le CISSS soit et il est, par les présentes, dûment autorisé à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la *Loi sur les lettres et billets de dépôt* (Canada), acceptés sans condition par la Caisse centrale et admissible à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées.
6. Le CISSS mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitées, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation.
7. Le directeur général de la Caisse centrale Desjardins et le premier vice-président, Trésorerie Mouvement, ou tout autre dirigeant du Prêteur que ces derniers pourront désigner de temps à autre à cette fin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom du CISSS, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins.
8. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins est, par les présentes, approuvée.
9. Deux des dirigeants suivants, soient Madame Corinne Bouchard, Madame Connie Jacques, Monsieur Jean-Pierre Collette, Monsieur Yves Whittom ou Monsieur Martin Pelletier sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom du CISSS, tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution. Sans limiter la généralité de ce qui précède, un de ces dirigeants peut transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom du CISSS, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins ou toutes autres formes prévues en conformité à la lettre du 26 mai 2015 du MSSS.

### **11.3 11.3 FERMETURE DU COMPTE DU CLUB SOCIAL DE L'AGESS DU CSSS DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

À la demande de la caisse Desjardins de la Haute-Gaspésie, une résolution du conseil d'administration est nécessaire afin de procéder à la fermeture du compte n° 100525 utilisé pour cumuler les sommes versées par les gestionnaires de l'ancien CSSS de La Haute-Gaspésie au club social de l'AGESS.

À la demande des 6 gestionnaires versant toujours une cotisation au 7 décembre 2015, les prélèvements ont cessé et une demande de fermeture du compte a été amorcée. Il a été entendu que les sommes cumulées dans le compte seront distribuées en fonction des cotisations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2015 parmi tous les gestionnaires ayant cotisé. La balance sera versée à la Fondation Santé de la Haute-Gaspésie. Le solde du compte n° 100525 au 31 décembre 2015 est de 676,15\$.

La fusion au 1<sup>er</sup> avril 2015 des établissements de la région ainsi que la faible participation des gestionnaires de l'ancien CSSS de La Haute-Gaspésie aux activités du club social justifient la fermeture de ce compte

#### **CA-CISSSG-07-15/16-115**

CONSIDÉRANT que les 6 membres du club social ont donné leur accord à la démarche de fermeture du compte;

CONSIDÉRANT que la fusion des établissements de la Gaspésie au 1<sup>er</sup> avril 2015 regroupe tous les gestionnaires dans un établissement unique et non par anciens établissements, la présence d'un club social pour les gestionnaires de l'ancien CSSS de La Haute-Gaspésie n'est plus justifiée.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser M<sup>me</sup> Corinne Bouchard à procéder à la fermeture du compte n° 100525 du club social de l'AGESS de l'ancien CSSS de La Haute-Gaspésie et à distribuer les sommes restantes aux gestionnaires selon les cotisations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015. Le solde restant sera remis à titre de dons à la Fondation Santé de la Haute-Gaspésie.

## 12. AUTRES SUJETS DÉPOSÉS SÉANCE TENANTE :

### 12.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE RÉVISION

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

#### CA-CISSSG-07-15/16-116

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit instituer, dans l'établissement, un comité de révision, comme prévu à l'article 51 de la loi sur les Services de santé et les Services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Dr Sébastien Duquette, anesthésiste à l'Hôpital de Ste-Anne-des-Monts, sur le comité de révision.

### 13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion se tiendra le mardi 22 mars sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts.

### 14. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

L'évaluation de la rencontre est reportée à la prochaine réunion.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### CA-CISSSG-07-15/16-117

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 19 h 05.



---

Richard Loiselle, président



---

Chantal Duguay, secrétaire